ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 103534

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation financière des chômeurs à la recherche d'un emploi. En effet, comme une grande centrale syndicale l'a indiqué dans une enquête de revenus et de coûts sur les dépenses de recherche d'emploi pour un chômeur, il ressort qu'un montant de près de 400 euros est nécessaire. Dès lors, un RMIste n'a donc pas les moyens de la faire et certaines familles doivent choisir entre cette recherche et leur alimentation, habillement ou leur logement. Cette enquête semblerait donc objectivement prouver qu'il est nécessaire de procéder au paiement d'une aide à la recherche d'emploi ou à l'augmentation substantielle des allocations chômage. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103534
Rubrique : Chômage : indemnisation
Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes
Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9505